



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin

## MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

REGISTRE DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-et-un, Nous, **Emmanuelle LAMARQUE**, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le quatre novembre deux mille vingt-et-un à vingt heures.

- LE MAIRE -

---

### ORDRE DU JOUR :

- **Décision modificative n°2 ;**
- **Décision modificative assainissement ;**
- **Budget service assainissement : redevance ;**
- **Travaux intervention d'urgence impérieuse église Saint Jean-Baptiste**
- **Motion sur la disparition des guichets des gares ;**
- **Convention avec la SACPA ;**
- **Aide ponctuelle 2021/2022 – Aide aux activités extra-scolaire de natation du centre Aquavexin ;**
- **Aide ponctuelle 2021/2022 ;**
- **Subvention à la ligue contre le cancer / à l'association perspective contre le cancer ;**
- **Subvention vitrines de Noël ;**
- **Vente d'une alarme à un agent du service technique ;**
- **Questions diverses.**



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin  
**MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN**

Séance du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-en-Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Emmanuelle LAMARQUE, Maire**

**Présents** : Mmes BÉDÉE, BELHADJ, CUYPERS, DOUDOUH, FREZZA, LAMARQUE, PAN, PEREIRA, PIEREN, THIMOTÉE-HUBERT,  
 Messieurs BOSSUT, DUVIVIER, EZZAGHARI, GÉRARDIN, HUCHER, MÉDICI, RÉTHORÉ, RHALIMI, SCOUARNEC,

**Pouvoirs** : Mr GAILLET à Mme DOUDOUH, Mr GILLOUARD à Mme THIMOTÉE-HUBERT, Mme SEGUIN à Mr MÉDICI,

**Absent excusé** : Mr BRIGANT.

**Secrétaire de Séance** : Mme THIMOTÉE-HUBERT Sylvie.

L'ordre du jour est abordé.

**N° / 2021\_66 : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Désignation	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Compte 2111 – Terrains nus	-45 000 €	
Compte 21318 – Autres bâtiments publics - Opération MAIRIE (101)	-10 000 €	
Compte 21312 – Bâtiments scolaires – Opération ECOLES (102)	-10 000 €	
Compte 21318 – Autres bâtiments publics – Opération VIE ASSOCIATIVE (103)	-7 000 €	
Compte 2151 – Réseaux de voirie – Opération VOIRIE (105)	-33 500 €	
Compte 2183 – Matériel de bureau et informatique - Opération MAIRIE (101)	3 500 €	
Compte 21318 – Autres bâtiments publics - Opération EGLISE (104)	186 133 €	
Compte 1321 – Subvention d'investissement Etat et Etablissement Nationaux – Opération EGLISE (104)		94 133 €

Compte 2184 – Mobilier – Opération ECOLES (102)	10 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>94 133 €</b>	<b>94 133 €</b>

**Mise aux voix : Contre : 2 (Mme DOUDOUH et Mr GAILLET) - Absentions : 2 (Mme BELHADJ et Mme FREZZA) - Pour : 18.**

**N° / 2021\_67 : BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Désignation	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Compte 2158 – Autres	- 39 600 €	
Compte 1641 - Emprunts	+ 39 600 €	

**Mise aux voix : contre : 0, abstention : 0, pour : 22.**

**N° / 2021\_68 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : REDEVANCE**

**Vu** la délibération n°2018-58 du 17 octobre 2018 instaurant une augmentation de la redevance assainissement d'un montant de 0,15 centimes par mètre cube par an pour une durée de 3 ans ;

**Vu** les travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement de notre commune ;

**Vu** le mode de financement spécifique desdits travaux ;

**Considérant** que le produit actuel de la redevance sur l'assainissement ne permet pas de couvrir le coût des travaux à venir,

**Afin de permettre le bouclage financier des opérations de rénovation du réseau d'assainissement, et en prévision du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du Vexin Thelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023, je vous demande de bien vouloir prévoir une augmentation du montant de la redevance assainissement de 0,15 € HT par m<sup>3</sup> pour un an.**

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à 1 voix contre (Mme FREZZA), 1 abstention (Mme BELHADJ) et 20 pour.

**Décide** l'augmentation de la redevance assainissement d'un montant de 0,15 € HT pour un an.

**N° / 2021\_69 : TRAVAUX D'URGENCE IMPÉRIEUSE EGLISE SAINT JEAN BAPTISTE – DEMANDE DE SUBVENTION DRAC ET CDO**

Madame le Maire rappelle les devis de réparation de l'église, s'inscrivant dans un cadre d'urgence impérieuse qui s'élèvent à 282 397,84 € TTC. Ces dépenses se décomposent de la façon suivante :

**Plan de financement prévisionnel :**

<b>Prestation</b>	<b>TRAVAUX</b>	
	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Diagnostic de la structure de l'église Saint Jean Baptiste	6 790 €	8 148 €
Travaux d'intervention d'urgence sur les arcs boutants du bas Côté Sud	157 879,60 €	189 455,52 €
Travaux d'intervention pour couverture dépose et pose	50 822,43 €	60 986,92 €
Suivi de MOE travaux d'urgence	19 839,50 €	23 807,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>235 331,53 €</b>	<b>282 397,84 €</b>

La DRAC peut accorder une subvention à hauteur de 40% du montant de cette opération hors taxe. Le département pourrait subventionner cette opération à hauteur de 30% hors taxe. La DETR pourrait subventionner cette opération à hauteur de 10% hors taxe. Le plan de financement se présente dès lors de la façon suivante :

- Pour la partie travaux :

Subvention sollicitée de la DRAC 40 % du Hors Taxe : 94 132,61 €  
Subvention sollicitée du Département de l'Oise 30% du Hors Taxe : 70 599,46 €  
Subvention sollicitée DETR 10% du Hors Taxe : 23 533,15 €  
Participation de la commune : 94 132,62 €  
**TOTAL : 282 397,84 €**

**Après en avoir délibéré à 1 abstention (Mme FREZZA) et 21 pour, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ADOPTER** le projet présenté ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Départemental de l'Oise, de la Préfecture de l'Oise et d'autres organismes financeurs.

**N° / 2021\_70 : MOTION SUR LA DISPARITION DES GUICHETS DES GARES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de fermeture des guichets physiques des gares de plusieurs communes du département dans le cadre d'un plan « trajectoire gare ».

A ce titre, cette suppression programmée est inquiétante et risque d'entraîner une détérioration du service rendu à la population, mettant en difficulté de nombreux usagers qui n'ont pas nécessairement les moyens de se saisir des moyens dématérialisés déployés, et qui pourraient être confrontés à des problématiques qui ne peuvent être résolues que par une présence humaine.

Ce détachement du service et de ses usagers, cet éloignement du service public dans un département rural extrêmement dépendant de ses voies de transport n'est pas souhaitable et est inquiétant pour le futur des services publics ruraux.

**Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **SOUTIEN** une motion d'opposition à la disparition des guichets physiques de la ligne J et plus généralement des gares de l'Oise ;
- **RÉAFFIRME** son soutien au maintien d'un service public rural de proximité.

**N° / 2021\_71 : CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA MISE EN FOURRIÈRE D'ANIMAUX**

Considérant que la commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune (art. L 211-24 du code rural et de la pêche maritime).

Les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune doivent être conduits à la fourrière,

Vu la proposition de contrat du groupe SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) ayant son siège social à CASTELJALOUX et implanté rue de la Cavée aux Pierres à Beauvais, prévoyant une intervention 24h24 et 7jours/7 sur demande, sur la voie publique et selon le code rural, pour assurer :

- La capture 24h/24 des animaux captifs ou errants à l'aide des moyens adaptés (lassos, fusils hypodermiques) ;
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg (les frais afférents au traitement des cadavres seront à la charge du prestataire) ;
- Gardes sociales : les animaux (chiens et chats) des personnes hospitalisées, incarcérées, expulsées ou décédées pourront être, à la demande du Maire, placés dans les locaux de la fourrière (dans la limite des capacités d'accueil du Centre Animalier) pour une durée maximum de 8 jours ouvrables. Avant la fin de ce délai, le Maire devra décider du devenir de l'animal en le confiant soit à une Association de Protection Animale, soit à une personne désignée par ses soins ;
- L'exploitation de la fourrière animale ;
- Les frais de garde durant les délais légaux (8 jours ouvrés, loi n°99-5 du 6 janvier 1999) ;
- La cession des animaux à une Association de Protection Animale signataire de la charte éthique après les délais légaux obligatoires ;
- La prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique ;
- La prise en charge des animaux de compagnie en cas de crise mettant en jeu la sécurité des personnes et nécessitant une évacuation de la population dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dans la limite des capacités d'accueil des structures concernées.

Pour un coût annuel de 5 355,20 € hors taxe, soit 6 426,24 € TTC ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention avec la SACPA.

**N° / 2021\_72 : AIDE PONCTUELLE 2021/2022 – AIDE AUX ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRE DE NATATION DU CENTRE AQUAVEXIN**

Dans le cadre du budget communal 2021, une somme a été votée au compte 6574 afin d'aider financièrement aux activités extra scolaires 2021-2022 des jeunes de moins de 18 ans.

Il est prévu que cette aide sur la cotisation annuelle soit :

- demandée par les familles via un document fourni par la mairie ;
- visée par l'association concernée ;
- visualisée par la commission Association Sportive ;
- validée par une délibération en conseil municipal ;
- puis versée aux associations qui se chargent de rembourser les familles.

Trois demandes d'aide ont été faites au titre de l'apprentissage à la natation – cours donnés par le Centre AQUAVEXIN sur l'année 2021-2022. Or le centre AQUAVEXIN n'est pas une association mais une société à fonds privés. Le centre AQUAVEXIN ne peut donc pas collecter des aides pour les reverser aux familles.

En 2020, à l'unanimité, le Conseil municipal du 19 novembre avait voté pour soutenir cette aide aux jeunes concernés par l'apprentissage de la natation au centre AQUAVEXIN.

Aussi, Madame le Maire propose de renouveler en 2021 l'aide aux 3 jeunes pratiquant l'apprentissage de la natation au centre AQUAVEXIN et d'accepter de régler ces 75,00 € directement aux 3 familles sur présentation de leur RIB.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser l'aide extra-scolaires aux 3 familles concernées sur 2021-2022.**

**N° / 2021\_73 : AIDE PONCTUELLE 2021/2022**

- **Vu la volonté exprimée par notre Conseil Municipal de mener une politique très forte en faveur de nos jeunes chaumontoises et chaumontois,**
- **Vu l'inscription d'autorisation budgétaire sur l'article « 6574 Subventions », lors de l'individualisation des subventions, votée le 13 avril 2021,**
- **Vu la communication mise en place pour cette « Aide ponctuelle 2020/2021 » (Forum des associations, Téléchargement du dossier sur le Site de la Mairie, mise à disposition à la Mairie de dossiers individuels),**
- **Vu les 237 dossiers parvenus en Mairie,**

**Madame le Maire propose pour la saison 2021/2022 que :**

**1 - La commune de CHAUMONT-EN-VEXIN prenne en charge la cotisation des activités des jeunes de moins de 18 ans qui en ont fait la demande, à hauteur de 50% de la subvention plafonnée à 75,00 €, et limitée à 1 activité par jeune.**

**2 - L'aide sera versée directement auprès de l'association concernée.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote la liste des subventions 2021/2022 tel que définie dans le tableau annexé à la présente délibération.**

**N° / 2021\_74 : SUBVENTION A LA LIGUE CONTRE LE CANCER / L'ASSOCIATION PERSPECTIVE CONTRE LE CANCER**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la manifestation octobre rose, l'organisation d'un trail a eu lieu dimanche 24 octobre.

A ce titre, cet évènement ayant été organisé par la commune, des frais d'inscription ont été perçus. Afin de permettre de couvrir les frais d'organisation, et de reverser une partie des sommes perçues au profit de la ligue contre le cancer et de l'association perspective contre le cancer, il est proposé de procéder au reversement d'une subvention à ces deux associations à hauteur de 6 euros par participants inscrits en ligne, 8 euros par participants inscrits le jour même pour les 6 km, et 9 euros par participants inscrits le jour même pour les 12 et 23 km. Les sommes reversées se présentent de la façon suivante :

<b>Nombre de participants</b>	<b>Somme reversée</b>
67 inscriptions en ligne	402 €
20 inscriptions pour les 6 km	160 €
16 inscriptions pour les 12 km	144 €
7 inscriptions pour les 23 km	63 €
<b>INSCRIPTIONS TOTALES : 110</b>	<b>769 €</b>

Cela représente deux subventions réparties de la façon suivantes :

**Ligue contre le cancer : 384,50 €**

**Association perspective contre le cancer : 384,50 €**

**Total subvention versée : 769 €**

Le compte 6574 subvention de fonctionnement aux associations permettant en l'état de procéder à ce versement, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **DE PROCÉDER** au versement d'une subvention de 384,50 euros au profit de la ligue contre le cancer, et de 384,50 euros au profit de l'association perspective contre le cancer pour un total de subvention versée de 769 euros.

**N° / 2021\_75 : SUBVENTION VITRINES DE NOËL**

**Vu** les difficultés rencontrées par nos commerçants du centre-ville compte-tenu du contexte sanitaire ;

**Vu** la disponibilité d'une somme de 7 000,00 € au compte 6574 votée par délibération n°2021-28 en séance du 13 avril 2021 ;

**Vu** la volonté du conseil municipal d'aider à créer une ambiance festive pour Noël dans le centre-ville ;

**Vu** la liste des commerçants du centre-ville ;

**Vu** le compte rendu de la commission fêtes et cérémonies en date du 29 octobre 2021 ;

**Madame le Maire** propose de participer financièrement aux achats de décorations lumineuses des vitrines de Noël des commerçants du centre-ville de CHAUMONT-EN-VEXIN. Cette aide sera attribuée sur présentation de la facture d'achat du commerçant et de la photo de la vitrine.

**Dit** que cette participation sera plafonnée à **200,00 € du montant HT** par commerçant.

**Mise aux voix : contre : 0, abstention : 0, pour : 22.**

**N° / 2021\_76 : VENTE D'UNE ALARME**

Dans le cadre du remplacement du système d'alarme du service technique, l'ancien système n'est plus emmené à être utilisé par notre commune.

L'entreprise TT Sécurité, spécialisé dans le secteur de la protection des bâtiments a estimé le prix de cet ancien système à 300 euros TTC.

Après discussion, il est proposé au conseil municipal de céder à l'amiable en l'état :

- L'ancien système d'alarme du service technique pour 250 euros TTC.

De sortir ce matériel de l'actif,

D'autoriser Madame le Maire à émettre le titre correspondant.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité.**

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n°2020\_22 du 25/05/2020,
- **Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- ✓ Acceptation des devis du 19 septembre 2021 au 4 novembre 2021 :

Compte	Fournisseur	Opération/ Service	Objet	Montant TTC
60631	ADELYA	Cantine	Produits ménagers (entretien)	766,55 €
2151	NCA	Voirie	Prélèvements et analyses (recherche amiante) / Rues Jean Rostand et Pissotte	1 344,00 €
2158	NTI SOLUTIONS	Sécurité - Incendie	Mise en peinture mâts (installation vidéo protection)	1 980,00 €
21312	MGI	Ecoles	Travaux reprise doublage (classe B2)	1 821,86 €
21318	FROMENT	Mairie	Réfection toiture Maison (47 rue hôtel de ville)	95 073,83 €
615231	AXE TP	Voirie	Reprise nid de poules et rives (rue de la Fontaine salée) - Annule et remplace cmde n°2020-123	3 216,00 €
615231	AXE TP	Voirie	Reprise nid de poules et rives (rue du Jard) - Annule et remplace cmde n	3 216,00 €
6226	GEOSTRATYS	Mairie	Etude de sol (mission G5) Maison 3 rue Emile Dechamps	3 366,00 €



61551	HYDROMECA	Service Technique	Recherche panne + contrôles pour balayeuse	1 080,07 €
60621	CHAUMONT COMBUSTIBLES	Ancienne piscine	Fioul (ancienne piscine)	4 318,44 €
6226	GEOSTRATYS	Mairie	Etude de sol (mission G5) Cave du bailliage	2 886,00 €
60632	SONEPAR	Ecoles	Matériels électriques (installation prise RJ 45)	848,18 €
6067	JOCATOP	Ecoles	Fournitures scolaires ECP (manuels)	1 813,00 €
60631	ADELYA	Mairie	Produits ménagers (entretien)	1 118,18 €
2184	BCI	Vie Associative	Achat mobiliers (bibliothèque)	22 642,19 €
60633	UNIVER'SEL	Voirie	Sel déneigement (en vrac)	2 952,00 €
2158	VEOLIA	Budget Assainissement	Installation et paramétrage pluviomètre / STEP	3 228,00 €
6248	TRANSDEV	Ecoles	Transport enfants ECP - Piscine Trie château (période du 05/10 au 30/11/2021)	540,26 €
6248	TRANSDEV	Ecoles	Transport enfants ECP - Piscine Trie château (période du 07/12/21 au 22/02/2022)	617,44 €
6248	TRANSDEV	Ecoles	Transport enfants ECP - Piscine Trie château (période du 01/03 au 03/05/2022)	617,44 €
6248	TRANSDEV	Ecoles	Transport enfants ECP - Piscine Trie château (période du 10/05 au 28/06/2022 - matin)	617,44 €
6248	TRANSDEV	Ecoles	Transport enfants ECP - Piscine Trie château (période du 10/05 au 28/06/2022 - après midi)	617,44 €
6232	HELFRICH-FARRJOP	Mairie	Jouets Noel (enfants personnel communal)	1 029,30 €
60633	SAMOG	Voirie	Enrobé à froid (en vrac - 5T)	1 614,00 €
21318	JMB	Eglise	Déplacement objets d'art et cultuels (travaux sacristie)	1 026,00 €
2158	VEOLIA	Budget Assainissement	Etude technique de vérification STEP (dimensionnement)	3 360,00 €
61551	GARAGE VICO	Service Technique	Changement alternateur + courroie / Ford transit connect 972ARB60	581,23 €
60636	OREXAD	Service Technique	Chaussures sécurité / Personnel ST	1 124,98 €
60633	LABORATOIRES ACI	Voirie	Sel déneigement (pavés et cour Ecoles)	2 063,76 €

60633	QUADRIA	Voirie	Sacs papiers déchets verts (aînés)	1 230,00 €
615221	TT SECURITE	Service Technique	Installation système d'alarme (ateliers municipaux)	2 744,16 €
6182	LA LETTRE DU MAIRE	Mairie	Abonnement Magazine 2021/2022	799,00 €
6232	SPORT 2000	Mairie	Cartes cadeaux / Trail Foulerie (24/10/2021)	600,00 €
615221	RAMBOUR	Ecoles	Remplacement compteurs calories - chaufferie (logement école)	2 581,20 €
615228	RAMBOUR	Mairie	Remplacement Chauffe-eau (logement Mairie)	1 641,20 €
61521	GALMEL PAYSAGES	Mairie	Rognage des souches (propriété 47 rue Hôtel de Ville)	4 710,00 €
61551	BROSSERIE LECLER NOEL	Service Technique	Pièces détachées Balayeuse (pince + balai latéral + manche bois + binette)	526,76 €
2184	ADEQUAT	Aménagement Paysager	Support trottinette	513,31 €
615221	TT SECURITE	Service Technique	Installation système d'alarme (ateliers municipaux)	3 991,80 €
615221	O FIL D'OR DE KTY	Mairie	Insonorisation porte bureau du maire	594,00 €
21318	BMI	Eglise	Diagnostic structure	8 148,00 €
21318	CHARPENTIER PM	Eglise	Travaux sur les arcs boutants (travaux d'urgence)	189 455,52 €
21318	NASCA	Eglise	Honoraires suivi MOE (travaux d'urgence)	23 807,40 €
21318	Entreprise LELU	Eglise	Travaux de couverture / charpente	60 986,92 €
2184	MAJUSCULE	Ecoles	Meuble coin lecture + Chaise - ECM	752,48 €
615231	T1	Voirie	Mise en conformité signalisation arrêts bus + marquage sol (commune)	4 358,88 €
615231	T1	Voirie	Réaménagement signalisation (stationnement) + marquage sol (rues Blondeau et Budin)	834,60 €
615231	AXAM TP	Voirie	Remplacement descente EP sur trottoir (rue Hôtel de ville)	795,54 €
21578	EV AGRI	Service Technique	Acquisition souffleur ECHO	559,20 €
615221	JMB	Mairie	Restauration pilier entrée Mairie (sinistre)	5 514,72 €

6064	DACTYL BUREAU	Mairie	Fournitures administratives	810,89 €
------	---------------	--------	-----------------------------	----------

✓ Déclaration d'intention d'aliéner du 19 septembre 2021 au 4 novembre 2021 :

<b>Date</b>	<b>Adresse</b>	<b>Exercice droit préemption</b>
17/09	48 RUE DES LONGUES RAYES	NON
02/10	31 RUE DE LA LIBERATION	NON
05/10	RESIDENCE DES BOIS CRIAUX	NON
08/10	LE CHEMIN DE BEAUVAIS	NON
09/10	1 RUE DE L'OSIER	NON
12/10	2 IMPASSE DE LA MONTAGNE	NON
12/10	21 RUE DE LA REPUBLIQUE	NON
20/10	7 RUE DU GRAND PREVILLE	NON
20/10	27 RUE DU GRAND PREVILLE	NON
20/10	18 RUE DU GRAND PREVILLE	NON
20/10	3 RUE DE LA REPUBLIQUE	NON
21/10	2 IMPASSE DE LA MONTAGNE	NON
27/10	RUE BERTINOT JUEL	NON

✓ Concession dans le cimetière communal du 19 septembre 2021 au 4 novembre 2021 :

<b>Date</b>	<b>Durée</b>	<b>Prix</b>	<b>Emplacement</b>
09/09/2021	50 ans	500 €	Clos 2, Division 1, Tombe 165
15/07/2021	30 ans	300 €	Clos 2, Division 4, Tombe 144 Bis
20/09/2021	5 ans	0,00 €	Clos 2, Division 3, Tombe 44 (Indigent)
28/07/2021	30 ans	0,00 €	Clos 1, Division 3, Tombe A18 (Changement emplacement)

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE À 21 h 33

